



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

### N° 186 - 25 octobre 2011

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail.

---

### SOMMAIRE

#### 1 - Manifestation 5 novembre contre les violences faites aux femmes

1bis - Paris : Les femmes de chambre du Novotel des Halles sont en grève depuis le 6 octobre - Métro - 24 octobre

#### 2 - Manifestation du 26 novembre au Perthus - Notre corps n'est pas une marchandise !

3 - Premier kiss-in place Ducale - en soutien à deux lesbiennes victimes d'agression - Nathalie Diot

4 - Un Collectif réclame des hausses de salaires pour les métiers "féminisés" - 15 octobre AFP

5 - Les femmes et la Souveraineté Alimentaire - Myriam Nobre - Coordinatrice internationale MMF

6 - Egypte : les femmes au cœur du changement - Pétition - Amnesty International

7 - Feghan -e- Zan -e -Afghan, - le cri des femmes afghanes. Le mouvement national des femmes afghanes mobilisées pour la Conférence de Bonn - Negar

8 - Marie Dedieu assassinée - Ligue du Droit international des Femmes

9 - Manifeste : les structures que nous voulons pour l'interruption volontaire de grossesse - MFPF - CADAC - ANCI

10 - Après le rendu de justice sur tristane Banon - Communiqué CNDF - Vendredi 14 octobre 2011

11 - Une campagne gouvernementale contre le viol ... oui, bravo !! 3919 numéro d'appel unique pour toutes les violences faites aux femmes ? Non, danger !! Viols Femmes-Informations : un intitulé qui dérange ? - Communiqué CFCV

12 - Quand la justice peine à punir les violeurs - L'humanité.fr

13 - Une fondation pour la famille traditionnelle contestée

14 - Colloque : « Politiques publiques en matière de prostitution » Convention abolitionniste et appel « Abolition 2012 » - 29 novembre 2011

15 - Appel à des Etats Généraux les 3 et 4 décembre 2011 à la Bourse du travail de Bobigny - CNDF

16 - 23<sup>ème</sup> Festival international du film lesbien & féministe de Paris : Quand les lesbiennes se font du cinéma

17 - Exposition « L'égalité c'est pas sorcier »

1bis - Paris : Les femmes de chambre du Novotel des Halles sont en grève depuis le 6 octobre

### MOBILISATIONS

#### 1 - Manifestation 5 novembre contre les violences faites aux femmes

Rendez-vous samedi 5 novembre

14h30 - Place de la Bastille - Paris

Tous les renseignements sur <http://www.collectifdroitsdesfemmes.org/spip.php?article325>

## **1bis - Paris : Les femmes de chambre du Novotel des Halles sont en grève depuis le 6 octobre - Métro - 24 octobre**

Cela fait vingt jours que les 35 femmes de chambre du Novotel (groupe Accor) des Halles situé 8 place Marguerite de Navarre Paris 1<sup>er</sup>, manifestent dans le hall de l'hôtel pour réclamer « de meilleures conditions de travail » et « la revalorisation de leur salaire ». Selon les syndicats, la société sous-traitante Sin et Stes qui les emploie reste « sourde aux revendications ».

### *Un « salaire de misère »*

Alors que la nuit d'hôtel du Novotel est facturée entre 100 et 485 euros suivant les prestations, les femmes de ménage n'acceptent pas de se voir verser à chaque fin de mois « un salaire de misère ». « Combien nous sommes payées pour faire le ménage dans les chambres ? 1 000 euros par mois, soit à peine trois euros la chambre ! Quand on voit l'addition que paient les clients, c'est une honte ! » déclare une gréviste. Depuis le 6 octobre, les femmes de chambre réclament : l'attribution du treizième mois, des indemnités repas et de la prime de blanchissage, l'augmentation de salaire de 150 euros bruts mensuels, une prime de panier de 4 euros à l'ensemble des salariés... » En réponse, tout ce que nous donne la direction, c'est l'envoi des policiers pour nous expulser, et un rendez-vous au tribunal » s'indigne une autre gréviste.

### *Des informations sur Google*

Le directeur du Novotel, absent hier, n'a pu répondre à nos questions. Son assistante, jointe par téléphone, s'est contentée de nous répondre : « Si vous voulez savoir ce qu'il se passe au Novotel, faites des recherches sur Google ! ». La directrice des ressources humaines de la société Sin et Stes, à qui nous avons laissé toutes nos coordonnées, ne nous a jamais rappelé...

### *A l'hôtel avant de voir le juge*

Alors que la direction de l'hôtel a saisi le juge des référés pour obtenir une ordonnance d'expulsion à l'encontre des grévistes, les femmes de Chambre appellent au rassemblement mardi 25 octobre à 13 heures devant l'hôtel. Cette manifestation aura lieu deux heures avant leur passage au Tribunal de Grande Instance de Paris.

## **2 - Manifestation du 26 novembre au Perthus - Notre corps n'est pas une marchandise !**

**26 novembre à 11h**

**Ancien poste de Douane, côté français**

**Dans le prolongement de l'avenue principale de la ville du Perthus**

- 11h, rencontre avec nos amies espagnoles. Cette rencontre sera symbolisée par le raccordement de nos deux banderoles, espagnole et françaises ;
  - 13h, repas tiré du sac pour un pique-nique géant ;
- 15h, Distribution de tracts dans les rues du Perthus et du questionnaire  
Contact : [collectifdroitdesfemmes66@yahoo.fr](mailto:collectifdroitdesfemmes66@yahoo.fr)

Le Collectif des droits des femmes 66 vous invite le samedi 26 novembre à une manifestation au Perthus dans les Pyrénées Orientales, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, contre le proxénétisme et les clients « prostitués », contre la banalisation de la marchandise des corps. Cette manifestation contre le système prostitutionnel à la frontière espagnol a pour objectifs :

- De sensibiliser le public à la souffrance inhérente au système prostitutionnel ;
- De démystifier le système de maisons closes légalisées (réglementariste) qui prétend protéger les personnes prostituées ;
- De responsabiliser les clients « prostitués » ;

Le système prostitutionnel (proxénètes et clients) contribue à donner une image dégradante de la femme et perpétue l'inégalité entre les hommes et les femmes (96 % des personnes prostituées sont des femmes et 99 % des clients sont des hommes).

Féministes nous voulons :

- La suppression de toute forme de répression à l'encontre des personnes prostituées, notamment l'abrogation du délit de racolage en France ;
- Le renforcement de la lutte contre le système prostitutionnel ;
- La responsabilisation des "clients prostitués" et affirmons que l'achat d'un acte sexuel constitue une violence faite aux femmes ;
- La mise en place d'une politique alternative à la prostitution, qui donnera de véritables moyens aux services publics, aux associations qui accompagneront les personnes prostituées désirant sortir de la prostitution ;
- La régularisation des personnes immigrées sans papiers, prostituées, sans obligation de dénonciation du réseau ;
- La sensibilisation et la formation de services de police à la situation des personnes prostituées, afin de garantir leurs droits fondamentaux.

Plus globalement, une éducation qui lutte contre les stéréotypes, le sexisme et toutes discriminations.

Le Collectif des Droits des Femmes 66

- Réaffirme la position abolitionniste de la France, qui a ratifié en 1960 la convention internationale de l'ONU (du texte de 1949) ;
- Affirme que la prostitution est une violence, elle détruit psychologiquement et physiquement : l'être humain n'est pas une marchandise ;
- Dénonce le réglementarisme qui prétend améliorer la sécurité des personnes prostituées. Or de nombreux rapports de police des pays concernés, démontrent au contraire que le système prostitutionnel favorise le trafic d'êtres humains, de drogues, le blanchiment d'argent et accroît les violences. Contrairement aux idées reçues, le réglementarisme protège les "entrepreneurs" proxénètes pas les prostituées ;
- La prostitution ne fait diminuer ni les viols, ni les agressions sexuelles, bien au contraire ;

Affirme que les 5 % des personnes qui ont fait le libre choix de se prostituer, ne constitue, en aucun cas, l'alibi pour instaurer le réglementarisme qui oublie les 95 % des victimes de la prostitution ;

- Dénonce le piège de la prostitution, bien trop souvent "passage obligé" des immigrées ;
- Affirme que c'est la précarité et la misère qui contraignent de plus en plus souvent, actuellement, des personnes salariées (temps partiel) et des étudiantes à se prostituer ;

Affirmons notre solidarité avec les victimes de la prostitution.

La prostitution et la traite des êtres humains sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine.

Membres du Collectif Droits des Femmes 66 : APEX - ASTI - ATTAC - Ass. des Femmes CGT Ferc - EELV - Femmes Solidaires - FSU - LDH - MRAP - NPA - PC - PG - PS - Solidaires 66.

En partenariat en Espagne : Dones d'Enllaç / Vocalia de les Dones

Avec les soutiens : Catw - Collectif Femmes-Mixité CGT 13, Collectif Midi Pyrénées Droits des Femmes, Comité de Vigilance pour les Droits de Femmes de Montpellier, Marche Mondiale des Femmes

**3 - Premier kiss-in place Ducale - en soutien à deux lesbiennes victimes d'agression - Nathalie Diot**

« J'embrasse qui je veux, où je veux, quand je veux ! Des baisers entre homos il faut qu'on s'habitue ». Suite à l'agression homophobe de samedi dernier place Ducale, c'est sous ce slogan que se sont ralliés hier après-midi une soixantaine de personnes à Charleville Mezières. Elles répondaient à l'appel lancé par trois associations rémoises de défense des LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenre), ex aequo, homozygote et égayons-nous et exprimaient ainsi leur « solidarité » aux jeunes victimes. Commencée à 15h30 au pied de la statue de Gonzague, la manifestation a pris le chemin de la rue piétonne jusqu'à la place Ducale où était prévu un Kiss-in, un concept on ne peut plus pacifique puisqu'il invite à manifester en s'embrassant, quelle que soit son orientation sexuelle. Une première régionale ! Ainsi, pour répondre aux coups, des baisers ont été donnés. Des baisers d'homos, des baisers d'hétéros, les baisers de ceux qui ont osé. Car « nombreux sont restés sur le côté », constatait une Carolo. Par peur du regard des autres ?

*Rimbaud avec nous*

Car de simples baisers ont tourné au drame il y a une semaine, laissant trois jeunes femmes à terre (dont une boite toujours) et envoyant deux hommes en prison (1 an et 5 mois ferme). « La justice est passée, c'est bien. Mais notre souci n'est pas d'être dans la dramatisation. Nous nous intéressons en profondeur aux mécanismes qui ont conduit à ça », réagissait Laurence, présidente d'exaequo, porte-voix à la main, avant d'entonner « Rimbaud avec nous Verlaine au secours ».

L'égalité des droits dans la famille, au travail, dans la société, dans la rue, c'est ce que défendait l'ensemble des personnes présentes hier, hommes et femmes (venues plus nombreuses), chacun témoignant de la difficulté de vivre son homosexualité : « On m'a demandé de changer de vestiaires parce que j'étais lesbienne et que je matais soi-disant comme un homme » explique, une trentenaire. « À force on se protège. On ne se donne pas la main, on ne s'embrasse pas pour éviter les remarques, on ne veut pas jouer la provocation alors qu'en fait ce n'est pas une provocation » explique une cinquantenaire qui s'étonne en 2011 de voir encore des familles « jeter des jeunes à la rue pour ça ». « C'est partout pareil. Il y a même eu des crimes à Reims », réagit une autre rappelant notamment le meurtre atroce de François Chenu en septembre 2002.

« Il ne faut pas que ça recommence », réagissait une des deux victimes émue. « Ça remonte le moral. On voit qu'il y a du monde derrière nous ». Prochaine étape : le procès en civil en novembre. « Nous restons en contact, mais rien n'est fait ni déclenché sans leur accord. C'est notre boulot en tant qu'association de faire rempart. On essaie d'anticiper les situations à risque, on travaille sur les mentalités et sur la politique », concluait la présidente d'ex aequo dont l'association coproduit un spectacle qui sera au théâtre municipal le 6 décembre : L'homosexualité expliquée aux gens de la Cie Attention aux chiens.

**4 - Un Collectif réclame des hausses de salaires pour les métiers "féminisés" - 15 octobre AFP**

Un collectif d'associations féministes, soutenu par des syndicats et des partis de gauche, a réclamé samedi des hausses de salaires pour les métiers "féminisés", à l'occasion d'un rassemblement devant les marches de l'Opéra Bastille, a constaté une journaliste de l'AFP.

"Jusqu'à maintenant on disait « à travail égal, salaire égal », mais ça ne suffit pas », a fait valoir Françoise Nassoy, membre de l'organisation Femmes Égalité. Elle a souligné que cette "revendication nouvelle" était liée au fait que les métiers ayant une majorité de femmes sont "des métiers dans

l'ombre" et que leur pénibilité n'est pas reconnue. Vendeuses, caissières, secrétaires, assistantes maternelles, aides soignantes, coiffeuses ou encore infirmières exercent ainsi "des métiers dévalorisés" et sont "sous-payées", estime le collectif.

Une autre membre, Ana Azaria, a expliqué que le collectif souhaitait "faire émerger les revendications des femmes" à l'occasion de la campagne présidentielle, soulignant qu'il allait falloir "une vraie volonté politique" pour imposer ces hausses de salaires.

Samedi, le rassemblement mêlait théâtre de rue, prises de parole et appel à signer une pétition (accessible en ligne sur [mesopinions.com](http://mesopinions.com)).

Les associations, qui ont lancé cette campagne au printemps, rappellent que les femmes gagnent 27 % de moins que les hommes en France et constituent 80 % des travailleurs pauvres (rémunérés entre 600 et 800 euros par mois). Elles soulignent également que plus de la moitié des troubles musculo-squelettiques (TMS) touchent les femmes.

Constitué à l'origine de quatre organisations (Femmes Egalité, le Collectif national des droits des femmes, la commission genre d'Attac et la Maison des femmes de Montreuil), le collectif bénéficie désormais du soutien d'une quinzaine d'autres organisations dont Osez le féminisme ou AC !, ainsi que des syndicats (CGT, FSU et Solidaires), et des partis politiques comme Europe Ecologie, le PCF ou le NPA.

## INTERNATIONAL

### 5 - Les femmes et la Souveraineté Alimentaire - Myriam Nobre - Coordinatrice internationale MMF

Quelle est la stratégie à adopter afin de changer la situation des femmes dans le monde ? Certaines féministes pensent que nous devons reconnaître ce qui est propre aux femmes et qui est rendu invisible et/ou considéré comme étant inférieur dans une société machiste et patriarcale. D'autres disent que nous devons lutter pour la redistribution de la richesse entre les femmes et les hommes, afin de dépasser le fondement des inégalités qui résulte d'une division sexuelle du travail et du pouvoir. Mais beaucoup se sont déjà rendues compte qu'il s'agissait en fait d'un faux dilemme : pour aller de l'avant, il faut articuler les actions apparemment contradictoires de reconnaissance et de redistribution. Le principe de Souveraineté Alimentaire reconnaît toujours plus la contribution des femmes dans la production des aliments, depuis l'agriculture jusqu'à la préparation des repas pour leur famille, ou dans les cantines scolaires et autres lieux communautaires. Ainsi, il convient de redistribuer les terres et les conditions de production de façon égale entre hommes et femmes. Il faut faire un pas en avant dans la reconnaissance de la nécessité de redistribuer le travail réalisé par les femmes dans les soins apportés à la famille, dont la préparation des repas, pour tous ceux qui cohabitent. Dans le monde entier, dans les campagnes comme dans les villes, les femmes et les jeunes filles sont amenées à travailler plus que les hommes si on considère les heures de travail rémunérées et les tâches domestiques. Elles sont les premières à se lever et les dernières à se coucher. Parvenir à la Souveraineté Alimentaire implique non seulement de changer le modèle de production des aliments mais aussi leur consommation. Cela veut dire prendre le temps de préparer le repas, de manger, de partager mais aussi d'avoir du temps pour elles. Ce changement ne peut pas se baser sur l'augmentation du travail des femmes. Pour avoir plus de temps, nous n'avons pas besoin ni de fast-food ni de conserves, nous avons besoin de politiques publiques soutenant la reproduction, comme l'alimentation dans les écoles et les restaurants populaires et surtout... il faut répartir le travail équitablement entre tous et toutes!

## **6 - Egypte : les femmes au cœur du changement - Pétition - Amnesty International**

« Monsieur le premier ministre, Les femmes égyptiennes ont joué un rôle essentiel lors des révoltes de 2011, mais elles sont maintenant évincées du processus de réforme. Ainsi, des femmes juristes ne sont pas admises à la commission établie pour rédiger une nouvelle constitution tandis que des manifestantes ont été victimes de violences verbales et physiques.

Aujourd'hui, l'Égypte a une occasion historique de prendre un nouveau départ fondé sur l'égalité et la non-discrimination pour tous ces citoyens. Mais cette opportunité sera de courte durée si les femmes continuent d'être exclues. L'annonce de la création d'une commission nationale pour les femmes est un point positif, mais ne peut remplacer un véritable dialogue avec les femmes et les militantes de la société civile. Afin de parvenir à un changement réel et durable sur le plan des droits humains en Égypte, les femmes doivent participer au processus en tant que partenaires à part entière.

Je vous demande instamment de garantir que les femmes et que les défenseures des droits des femmes soient représentées à tous les processus de réforme, et que les droits humains, la non-discrimination et l'égalité soient au cœur des réformes, à l'approche des élections de cette année. Je vous prie également de garantir la mise en place d'une véritable consultation des militantes ainsi que l'adoption de mesures afin de lever les obstacles à la participation des femmes au processus de réformes. ».

Pétition valable jusqu'en janvier 2012. A envoyer ) Coordination Egypte - Amnesty International France 76 boulevard de la Villette 75940 Paris Cedex 19

## **7 - Feghan -e- Zan -e -Afghan, - le cri des femmes afghanes. Le mouvement national des femmes afghanes mobilisées pour la Conférence de Bonn - Negar**

Les plus extrêmes violations des droits humains ont été commises en Afghanistan sous le régime des talibans. Depuis leur chute en 2001 et jusqu'à aujourd'hui en 2011, nous avons regagné les droits que nous avions perdus et nous les avons fait progresser: éducation, égalité femmes / hommes inscrite dans la Constitution, participation des femmes à la vie politique et sociale à tous les niveaux...

Il reste beaucoup à faire et nous devons le faire... La conférence de Londres, le 28 Janvier 2010, a lancé le processus de négociation (soi-disant pour la paix) avec les talibans, puis avec le mouvement Haqqani et d'autres groupes terroristes violeurs des droits des femmes. Nous l'avons dénoncé à maintes reprises, ces groupes ne sont pas issus de la société afghane, ce sont des miliciens, profiteurs, téléguidés particulièrement par le Pakistan.

Sous prétexte de processus de paix, une politique internationale tente de nous imposer l'enfer de l'obscurantisme taliban. « Nous n'en voulons pas ! ». Il n'y a pas de taliban modéré ! Nous voulons la paix, et la démocratie, mais nous ne voulons pas être les victimes de "soi-disant" processus de paix. 99 % de la population en Afghanistan ne veut pas de talibans, de groupe Haqqani, de terroristes...

Nous, les femmes afghanes, nous défendons nos droits inscrits dans la Constitution afghane. Nous voulons les faire progresser dans les années à venir. Soyez avec nous, aidez-nous, croyez en nous !

[negarafghanwomen@yahoo.fr](mailto:negarafghanwomen@yahoo.fr)

## **TEXTES**

## **8 - Marie Dedieu assassinée - Ligue du Droit international des Femmes**

Elle s'était revendiquée du Mouvement de Libération des Femmes dès que celui-ci avait fait irruption sur la scène politique. Directrice de publication du « Trochon Brûle », signataire du manifeste des 343

pour la liberté de l'avortement, elle aurait pu voir son destin s'achever dans l'accident de voiture qui la laissa tétraplégique en 1971. Mais elle avait encore tant à faire et le monde était si grand - même en fauteuil roulant, même à la fin avec la maladie... Incompréhensible sans doute pour ceux qui l'avaient enlevée et qui portent la responsabilité de sa mort, au nom d'une idéologie de la violence ou par simple appât du gain. Nous n'aurons plus d'elle que des images lumineuses, les dernières publiées dans la presse. Son assassinat aurait mérité la une des Journaux télévisés. Son histoire mériterait un film. A celles et ceux qui pensent que les femmes qui se battent pour la libération des femmes sont des frustrées passées de mode, Marie Dedieu donne une bien belle et un bien étonnante leçon.

## **9 - Manifeste : les structures que nous voulons pour l'interruption volontaire de grossesse - MFPPF - CADAC - ANCI**

Les CIVG que nous voulons pour répondre aux besoins des femmes, en établissement comme hors établissement hospitalier, exigent une véritable volonté politique en faveur des droits des femmes.

La loi du 4 juillet 2001 fait obligation aux chefs de service de gynécologie obstétrique, quels que soient leurs convictions et leur recours à la clause de conscience, d'organiser la pratique des interruptions volontaires de grossesse (IVG) dans leur service. Le désintérêt de certains d'entre eux pour l'IVG, l'usage abusif de la clause de conscience par les praticiens selon leur bon vouloir - au-delà de 2 IVG pour certains, audelà de 12 semaines d'aménorrhée pour d'autres ... mettent en péril un droit fondamental des femmes.

Depuis avril 2010, avec la création des Agences Régionales de Santé (ARS), l'accélération des restructurations hospitalières, la fermeture des hôpitaux et des maternités de proximité, la suppression de postes, la réorganisation du processus de travail, entraînent la déstabilisation des personnels soignants, et ont pour résultat la remise en cause de l'égalité d'accès à l'IVG.

La tarification à l'activité (T2A) et une tarification de l'IVG bien en deçà de son coût réel contribuent au désengagement des établissements de cette activité. Dans ce contexte, l'IVG médicamenteuse hors établissements hospitaliers, par son moindre coût, a la faveur de la politique gouvernementale au détriment du choix des femmes.

De plus, les centres d'interruption volontaire de grossesse (CIVG) autonomes, structures animées par des équipes pluridisciplinaires motivées disposant de moyens et de locaux dédiés, sont systématiquement démembrés. Situation renforcée par le départ des médecins pratiquant les IVG : une génération entrée dans les hôpitaux au moment de la loi Veil atteindra l'âge de la retraite dans les 5 ans à venir.

L'avortement et la contraception concernent toutes les femmes ! C'est dire si les 2 heures consacrées à l'IVG et à la contraception au cours de la totalité des études de médecine, sont ridicules !

Les CIVG sont un lieu d'apprentissage indispensable de la pratique professionnelle, parce qu'ils regroupent différents intervenants et ne se limitent pas aux seuls aspects techniques de la pratique. La formation acquise auprès des équipes des CIVG devrait être reconnue et permettre l'embauche sur des postes de médecins contractuels. Un diplôme universitaire peut être un complément dans le cadre de la formation permanente.

Le système actuel d'organisation des soins, en redistribuant à fin de rentabilité l'activité d'IVG dans des services de gynéco-obstétrique ou de chirurgie, participe à la remise en question de l'accès au droit à l'avortement. Une étude ANCIC/INED, en 1992, montrait déjà qu'au-delà d'un certain nombre d'IVG annuels (400), une structure dédiée est la plus appropriée pour assurer l'offre de soins favorisant le choix de la technique d'IVG par les femmes : IVG chirurgicale sous anesthésie générale (AG) ou sous anesthésie locale (AL), IVG médicamenteuse avec ou sans hospitalisation.

Nous proposons que les CIVG soient généralisés dans le cadre d'une médecine de proximité, à l'encontre de ce que prône la politique de santé actuelle :

- Soit sous forme de structure de l'établissement hospitalier (Service, Unité Fonctionnelle, département..) avec une équipe motivée par l'ensemble des questions de planification, dédiée au centre et formée à la contraception et aux techniques d'avortement, dont l'aspiration sous AL. Les moyens humains et matériels prévus pour ces structures doivent leur être dédiés, non détournés par les établissements pour d'autres activités. L'activité d'IVG doit être inscrite dans le projet du pôle dont fait partie cette structure. La permanence des soins doit être assurée quelque soit la période de l'année.
- Soit sous forme de Centre de santé public avec CIVG : l'évolution des techniques permet aujourd'hui de pratiquer certains actes en consultation : l'IVG par aspiration sous AL peut en faire partie et être organisée, y compris en CPEF, sous réserve d'une convention avec un hôpital avec des procédures préétablies, comme pour l'IVG médicamenteuse en ville. La pratique de l'IVG hors hospitalisation nécessite de modifier le code la Santé Publique.

#### **10 - Après le rendu de justice sur tristane Banon - Communiqué CNDF - Vendredi 14 octobre 2011**

La sentence est donc tombée hier : la plainte de Tristane Banon contre DSK se solde par un classement sans suite. La tentative de viol n'est pas reconnue, seule l'agression sexuelle l'est. L'agression sexuelle est un délit et est donc prescrit au bout de 3 ans. Tristane Banon a porté plainte pour des faits qui remontent à 2003 et qui sont donc prescrits. Cette situation était prévisible. DSK avait reconnu avoir tenté d'embrasser de force Tristane Banon. Le parquet nous délivre donc une mesure qui « botte en touche » : reconnaissance de l'agression sexuelle et dans la foulée prescription. Cette décision illustre une fois de plus nos préoccupations quant à la capacité de la justice à appréhender les violences faites aux femmes, notamment sexuelles. La justice sait elle vraiment enquêter sur des plaintes tardives qui nécessitent de mettre en évidence toutes les stratégies de l'agresseur pour arriver à ses fins et à évaluer le psycho traumatisme des victimes ? Comprend-t-elle aussi pourquoi les femmes portent plainte tardivement ? Quel message envoie le système judiciaire aux victimes pour qu'elles n'osent pas porter plainte ?

La lutte contre les violences faites aux femmes nécessite des magistrats formés spécifiquement comme il en existe pour les enfants ou la délinquance financière. Dans notre « proposition de loi cadre contre les violences faites aux femmes » nous préconisons des « tribunaux de la violence à l'encontre des femmes » tels qu'il en existe en Espagne depuis la « loi intégrale contre la violence de genre » de 2004. La création de ces tribunaux nous semble une mesure d'une grande pertinence à l'heure actuelle.

En revanche, le Collectif national pour les Droits des Femmes ne pense pas que l'imprescriptibilité des délits et des crimes sexuels ou même l'allongement des délais de prescription soient de nature à rendre justice aux femmes victimes de violences. Pour deux raisons au moins : plus le temps passe et moins la justice, dans l'état actuel des choses du moins, est apte à rassembler les preuves. Et pour l'imprescriptibilité, nous pensons qu'elle doit être réservée aux crimes contre l'Humanité.

C'est pour affirmer notre lutte résolue contre les violences faites aux femmes qu'à l'initiative du Collectif national pour les Droits des Femmes, rejoint par de nombreuses associations féministes, syndicats et partis politiques, se tiendra le 5 novembre prochain à Paris une manifestation nationale contre ces violences à 14 h30, place de la Bastille.

11 - Une campagne gouvernementale contre le viol ... oui, bravo !! 3919 numéro d'appel unique pour toutes les violences faites aux femmes ? Non, danger !! Viols Femmes-Informations : un intitulé qui dérange ? - Communiqué CFCV

A la publication du 3<sup>ème</sup> Plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes le CFCV s'est félicité que pour la première fois la lutte contre le viol soit un axe prioritaire d'un plan gouvernemental comprenant notamment la promotion du 0 800 05 95 95 Viols-Femmes-Informations. (Numéro d'appel gratuit, du lundi au vendredi 10 h-19 h mis en place et tenu par le Collectif Féministe Contre le Viol sur des financements publics depuis le 8 mars 1986).

L'action 35 du Plan prévoyait l'organisation d'une campagne nationale contre le viol comprenant information et sensibilisation du grand public et des victimes à partir de spots télévisuels et d'affiches notamment pour faire connaître « Viols-Femmes-Informations 0 800 05 95 95 ». Nous avions cependant noté que dans ses divers chapitres le Plan demande que soit évaluée l'opportunité de créer un numéro unique pour toutes les formes de violences à l'encontre des femmes.

Nous refusons le projet de numéro unique ! Dans quelques années nous risquerions d'avoir un accueil standard : *Vous êtes victime de viol : tapez 1, victime de violences conjugales tapez 2, victime de harcèlement sexuel tapez 3, de prostitution le 4, de mutilation sexuelle le 5, de mariage forcé le 6.....*

Le 14 septembre 2011, la Présidente du Collectif Féministe Contre le Viol convoquée par le cabinet de Mme Bachelot a appris que la campagne contre le viol se déroulerait à partir du 21 novembre 2011. Et que, seul, le 3919-Violences Conjugales Info serait cité dans les documents produits à cette occasion.

Stupeur et choc !! Nous avons adressé une lettre à la ministre exposant notre réaction. Plusieurs rendez-vous ont suivi entre le cabinet et la présidente du CFCV. Madame Roselyne Bachelot-Narquin, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale est venue à la permanence téléphonique Viols-Femmes-Informations 0 800 05 95 95.

Nous avons exposé la spécificité de l'accueil de la parole des victimes de viol. L'importance pour la femme qui nous appelle de pouvoir entendre tout de suite le mot « viol » prononcé par l'écouteuse qui décroche, ce mot si difficile à énoncer pour tant de victimes ! Celle qui compose le 0 800 05 95 95 est accueillie : « Viols Femmes Informations, bonjour ».

Nous avons exposé en quoi le « pré accueil » mis en place au 3919 était contreproductif pour les victimes de viol dont la parole est fragile. Nous avons montré, chiffres de l'Observatoire du 3919 à l'appui, comment la réorientation mise en place dans le cadre de la Grande Cause n'avait pas été performante : en 2010 : 1071 appels pour viol au 3919, 44 orientations vers Viols-Femmes-Informations (dont 22 se sont présentées comme telles au 0 800 05 95 95)....

Nous avons expliqué comment l'écoute, l'accueil, le soutien au 0 800 05 95 95 Viols-Femmes-Informations s'étaient de plus en plus qualifiés durant 26 années d'une pratique où nous avons recueilli la parole de plus de 41 500 femmes. Rien n'y a fait ! La Ministre nous a déclaré : « J'ai un téléphone d'Etat et j'en fais la promotion. Aujourd'hui tous les sondages montrent que 40 % de la population connaît le 3919, avec ces nouvelles campagnes nous passerons à 60 %. » (Une campagne contre les violences au travail est prévue pour mars).

Comme nous manifestions notre inquiétude sur l'avenir de Viols-Femmes-Informations la ministre a dit reconnaître notre compétence et notre utilité. Mais nos inquiétudes ne datent pas d'hier. Les projets de téléphone unique ont déjà été traités il y a quelques années avec inspection de l'IGAS, etc... à l'époque l'étude portait sur Sida Info Service, et autres...Plus tard, Madame Guedj a créé un numéro d'appel unique 08 Victimes. L'attaque actuelle est plus dangereuse. Elle nous inquiète d'autant plus qu'en juillet dernier le non-renouvellement de notre subvention triennale (2012-2013-2014) nous a été signifié au motif que cette procédure n'était plus applicable. En conséquence, il nous fallait refaire les

dossiers déposés depuis février afin de présenter une demande de subvention pour la seule année 2012. Ce que nous avons fait. Nous avons, depuis, découvert que d'autres associations avaient bénéficié du juste renouvellement de leurs triennales en juin, juillet ou en août derniers ! Nous nous en réjouissons. Seule annonce positive, à confirmer dans les faits, la ministre est revenue sur ce refus et nous devons présenter à nouveau un dossier de triennale : à suivre...

*Bref, pour ce qui concerne la campagne de novembre contre le viol :*

Le 3919 recevant l'appel d'une femme victime de viol transférera cet appel au 0 800 05 95 95. L'organisation de ce dispositif donnera lieu à des rencontres techniques ultérieures. Dont acte.

Mais nous sommes atteintes à un autre niveau par l'attitude de la Fédération Nationale Solidarité Femmes dans cette tourmente. Avec le MFPF et le Mouvement Jeunes Femmes, la FNSF est statutairement membre du CFCV, membre de notre Conseil d'administration. Alors qu'elle en était informée dix jours avant nous pourquoi ne pas nous avoir prévenues des modalités prévues par la ministre ? Pourquoi les avoir acceptées sans en débattre avec nous ?

A l'occasion de la Grande Cause Nationale le 3919 avait bénéficié d'un « élargissement de ses prérogatives à l'ensemble des violences faites aux femmes », soit ! Mais, la Grande Cause est terminée, les prérogatives aussi !

Dans la lutte contre la violence des hommes contre les femmes nous avons besoin d'être nombreuses, de disposer de moyens d'action, de développer les expertises nécessaires pour répondre aux diverses formes de la violence sexiste. Promouvoir un numéro d'appel intitulé « Viols-Femmes-Informations » c'est envoyer un message fort aux victimes de viol. Nous sommes avec elles dans la lutte pour dénoncer ces crimes et les aider à faire valoir leurs droits. La solidarité est notre arme de lutte la plus efficace : ne l'affaiblissons pas !

## **12 - Quand la justice peine à punir les violeurs - L'humanité .fr**

La définition imprécise du viol dans le Code pénal mais aussi la prégnance des préjugés sexistes des professionnels de la justice et de la police renforcent la difficulté des victimes à parler et à se faire entendre. Aujourd'hui encore, moins de 10 % d'entre elles, au mieux, osent porter plainte.

Depuis le 15 mai dernier et l'arrestation de DSK à New York, la question des violences sexuelles a inondé l'actualité. Sans pour autant changer radicalement un état de fait : l'immense difficulté de la justice à appréhender le viol. À cela il existe, bien sûr, d'apparentes raisons objectives : les faits ont lieu la plupart du temps sans témoins, ni preuves matérielles. «*En matière de viol, dit-on souvent un peu vite, c'est parole contre parole.*» Pourtant, des enquêtes fouillées pourraient permettre d'étayer les propos des plaignantes, assurent plusieurs spécialistes de la question.

*L'institution judiciaire semble défaillante*

Et puis, il y a la difficulté des victimes elles-mêmes à parler et à porter plainte. D'après l'Office national de la délinquance et des réponses pénales (ONDPR), 75 000 personnes majeures seraient victimes de viol chaque année, un chiffre qui serait sans doute très supérieur si l'on prenait en compte les mineurs, qui constituent la majorité des victimes. Sur ce total, l'Office national de la délinquance note que «moins de 10 % des victimes portent plainte» - et même 2 %, quand les viols ont eu lieu au sein du ménage. Au final, en 2009, seules 1 392 condamnations pour viol ont été prononcées. Un chiffre auquel il faut rajouter la requalification de nombreuses affaires en agression sexuelle (lire encadré).

Au total, l'institution judiciaire semble défaillante sur le sujet. «*Pour commencer, la définition même du viol dans le Code pénal n'est pas satisfaisante : violence, contrainte, menace et surprise ne sont pas définies par la loi, mais par la jurisprudence, donc par les magistrats*», note la juriste Catherine Le Magueresse, ex-présidente de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au

travail (AVFT). Ce sont donc les magistrats qui vont interpréter le texte à la lumière de leurs préjugés et de la méconnaissance de ce qu'induit un viol sur le comportement de la victime. Comme a pu le faire récemment le journaliste Ivan Levai, sur France Inter, assurant que «pour un viol, il faut un couteau ou un pistolet».

Dans 70 à 80 % des cas, le viol est commis par une personne connue de la victime, ce qui suffit à plonger cette dernière dans un état de sidération qui l'empêche de se défendre. Or, «qui ne dit non consent», résume un adage. «Quant à la contrainte, elle n'est pas précisée non plus, relève Catherine Le Magueresse. Parle-t-on de contrainte économique ? De nombreux magistrats pensent que non. Pourtant, 20 % des dossiers que nous traitons à l'AVFT ont lieu dans le cadre du travail», détaille la juriste qui ajoute que, jusqu'en 2005, la Cour de cassation «estimait que la différence d'âge entre un oncle et un enfant d'un an et demi ne suffisait pas à prouver qu'il y avait eu contrainte». Or, sans contrainte, on ne parle plus de viol, mais d'atteinte sexuelle sur mineur.

*Raconter ce que l'on vient de vivre...*

Autre dysfonctionnement de la justice : l'accueil de la plaignante au moment du dépôt de sa plainte. Raconter ce que l'on vient de vivre à des proches est déjà difficile ; à un policier, ça l'est encore plus, a fortiori si celui-ci n'a pas été formé pour cela, ce qui reste une exception. Une mère raconte ainsi comment sa fille, mineure, a été violée après s'être laissé emmener, un peu trop confiante, par un inconnu dans son domicile où il l'a retenue durant 36 heures.

*Des enquêtes fouillées pourraient permettre d'étayer les propos des plaignantes*

La mère de famille est encore bouleversée de l'accueil qui leur a été fait à la brigade des mineurs, où le policier qui prenait la déposition de sa fille a lancé à cette dernière : «Tu as intérêt à dire la vérité !» *Après trois auditions de plus de trois heures, ledit policier est sorti annonçant fièrement : « Cette fille a quelque chose à vous dire : elle était consentante.»* Autant de difficultés qui pourraient sans doute être surmontées si policiers et magistrats avaient une meilleure connaissance des conséquences traumatiques du viol (1). «Ou au moins, s'ils avaient un intérêt pour la question», résume Catherine Le Magueresse. «Pour traiter de la délinquance financière, on admet qu'il faut des compétences particulières, un pôle spécifique. Mais là...» À quand donc un pôle spécialisé sur les violences faites aux femmes ?

*Viol, du crime au délit*

Les assises, c'est long, ça coûte cher, et c'est trop dur pour les victimes. Autant d'arguments qui justifient souvent la « correctionnalisation du viol », c'est-à-dire la requalification du viol (un crime) en agression sexuelle (un délit). Les associations de soutien aux victimes, elles, s'insurgent contre cette pratique, tant pour des raisons symboliques que concrètes : seules les assises permettent selon elles d'étudier la complexité des faits. Et ce d'autant que les plaignants ne sont pas toujours consultés.

### **13 - Une fondation pour la famille traditionnelle contestée**

A peine créée et déjà contestée. A l'heure où les familles recomposées ou homoparentales tentent d'exister, une "Fondation de la Famille" créée par le "CLER Amour et Famille" est soutenue par une ministre de la République.

Ce jeudi 20 octobre est lancé, au Conseil économique, social et environnemental (CESE) un « Fonds de Dotation pour la Fondation de la Famille » qui « a pour mission d'accompagner la famille. » Un objectif a priori large : cette fondation « soutiendra toute action dans les domaines de la vie familiale, conjugale et affective, susceptible d'avoir un impact sur la société (formations d'aidants familiaux, création de cellules d'écoute dans les entreprises...) ».

La nouvelle fondation veut alerter sur les ravages des « ruptures conjugales ou familiales » qui sont

« particulièrement coûteuses socialement et économiquement. » Et affiche sondages et études prouvant qu'on est plus heureux dans une famille unie que dans l'adversité. On ne revient pas à l'interdiction du divorce mais il s'agit de tout faire pour l'éviter.

Un comité de parrainage présidé par Mme Claude Greff, Secrétaire d'État à la Famille, rassemble des personnalités comme l'économiste Jean Boissonnat, le navigateur Loïck Peyron, le Président des Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens Robert Leblanc, l'ancien président du Credoc Robert Rochefort, le vice-Président de la CFTC Michel Coquillion, le président de l'association "Familles de France" Henri Joyeux... La fondation a l'intention d'être reconnue d'utilité publique, ce qui lui permettra de bénéficier de dons défiscalisés. Et Claude Greff a affirmé, lors de la conférence de presse, qu'elle ferait en sorte qu'il en soit ainsi.

Le CESE, une ministre, des avantages fiscaux... L'État sera donc fortement impliqué. Ce qui pose problème aux défenseurs de la laïcité et de l'égalité. Car si la nouvelle fondation se dit « aconfessionnelle, apolitique, ouverte au développement de l'homme, de tout l'homme et de tous les hommes » (homme avec un petit « h », il y a très peu de femmes), elle affiche un fort tropisme catholique et elle est surtout présidée par Jean-Eudes Tesson, président du "CLER Amour et Famille", une association connue pour tenter de dissuader les jeunes d'avoir recours à la contraception ou à l'avortement. (La nomination de son président à l'Observatoire de la parité avait posé question l'an dernier).

#### *Le soutien du gouvernement contesté*

A l'heure où des centres de planning familial sont menacés de fermeture, le soutien apporté par l'État à cette fondation fait grincer. Olga Trostiansky, adjointe au maire de Paris chargée de la Solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion, et par ailleurs présidente de la Coordination française du Lobby européen des femmes, s'insurge contre la participation de la secrétaire d'État à la Famille : « Si l'association "CLER Amour et Famille" a toute la liberté de porter les messages qu'elle souhaite, il est inadmissible qu'une représentante du gouvernement vienne cautionner des messages condamnant implicitement le divorce, les moyens contraceptifs tels que le préservatif ou la pilule, le recours à l'interruption volontaire de grossesse... ou de manière grotesque la masturbation des adolescents ! »

Et l'élue PS de défendre la position de la mairie de Paris sur la question du soutien aux familles : « Le gouvernement serait plus inspiré d'accompagner les évolutions des modes de vie familiale et soutenir toutes les formes de familles sans jugement ni discrimination, comme le fait la collectivité parisienne, qui propose un service de médiation et de consultations familiales, entièrement gratuit. »

De son côté, l'APGL (Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbians) estime que le Fonds de Dotation pour la Fondation de la Famille « exclut les familles homoparentales qui sont pourtant des familles fragilisées et précarisées, du fait de leur non-reconnaissance légale. » Deuxième grief : « Cette initiative repose sur une logique d'exclusion et ne cache pas son fondement religieux, fondement qui sert de base à toutes les initiatives de l'Association "CLER Amour et Famille" créée par le père Denis Sonet. » L'APGL rencontre Claude Greff le 27 octobre prochain. Ambiance...

## **COLLOQUES, DÉBATS, RÉUNIONS...**

**14 - Colloque : « Politiques publiques en matière de prostitution » Convention abolitionniste et appel « Abolition 2012 » - 29 novembre 2011**

16h - 21h au Palais Bourbon - salle Victor Hugo, Immeuble Chaban-Delmas, 101, rue de l'Université - 75007 Paris (prévoyez d'arriver en avance), Présentation d'une pièce d'identité obligatoire

Parce que tout acte sexuel non désiré constitue une violence ; Parce qu'en plaçant le corps humain et

la sexualité dans le champ du marché, le système prostitué porte atteinte au principe républicain de respect de la dignité de l'autre et de son intégrité physique et psychique ; Parce qu'en payant pour obtenir un rapport sexuel, le client prostitué impose sa volonté au mépris de l'autre et de son désir ; L'Amicale du Nid, La Fondation Scelles et le Mouvement du Nid vous présentent l'Appel « Abolition 2012 » (en pièce jointe) et vous invitent à le signer pour soutenir la mobilisation en faveur d'une loi abolitionniste du système prostitué.

Il y a 18 mois, 17 de nos associations dénonçaient en effet à l'Assemblée Nationale les profondes incohérences des politiques publiques en matière de prostitution et recommandaient l'élaboration d'une politique globale, cohérente et respectueuse de nos convictions abolitionnistes et féministes.

Suite à cette mobilisation commune, l'Assemblée Nationale a créé en juillet 2010 une mission d'information sur la prostitution en France. Le 13 avril 2011, Danielle Bousquet (PS), présidente de la mission, et Guy Geoffroy (UMP), rapporteur, présentaient les conclusions de leur rapport d'information qui reprend dans une très grande mesure les recommandations de nos associations.

[http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp#P2771\\_608632](http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3334.asp#P2771_608632)

Depuis, une proposition de résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France a été cosignée par les présidents de tous les groupes politiques à l'Assemblée Nationale. Celle-ci pourrait être adoptée dès cet automne et une proposition de loi pourrait être déposée dans la foulée.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion3522.asp>

La Convention abolitionniste du 29 novembre 2011 fera intervenir de nombreuses associations et personnalités autour des trois défis :

- Le défi de la loi ;
- Le défi de l'information, de la formation et de la prévention ;
- Le défi des alternatives à la prostitution ;

Dans ce contexte, nous sommes heureux de vous inviter à :

- Participer à cette première grande Convention abolitionniste du 29 novembre 2011 ;
- Signer en ligne l'appel « Abolition 2012 » que vous trouverez sur : <http://www.abolition2012.fr/>

En vous remerciant de votre attention et en espérant vous compter parmi les signataires de notre Appel et parmi nous le 29 novembre, nous vous prions d'agrérer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Merci de nous retourner le bulletin d'inscription (ci-joint) dûment complété.

## **15 - Appel à des Etats Généraux les 3 et 4 décembre 2011 à la Bourse du travail de Bobigny - CNDF**

Nous sommes confronté-es à une offensive sans précédent du gouvernement pour changer en profondeur notre société, balayant les acquis du mouvement ouvrier, de la Résistance, des mouvements sociaux. La lutte contre la dette est devenue le crédo de nos démocraties occidentales. Quelle dette ? Leur dette ! Pas celle des peuples, pas celle des femmes, pas celle des milieux populaires, mais celle des marchés financiers, cette dette qu'ils veulent nous faire payer afin d'assurer les bénéfices de leurs actionnaires. Leurs subprimes, leurs emprunts toxiques, nous n'avons pas à les payer ! Et pourtant ils le veulent.

Notre société, qui résistait, qui était encore, peu ou prou, fondée sur la solidarité, est aujourd'hui mise au banc des accusé-es, faisant, soi-disant, obstacle à l'évolution de l'humanité. Leur évolution de l'humanité qui équivaut au déploiement total de l'initiative privée, contre l'intervention de l'Etat, contre le collectif, contre la solidarité. Leur régression organisée, et c'est la démocratie qui est en danger !

Ils s'attaquent aux services publics, opérant un démantèlement minutieux et implacable. Les femmes

sont en première ligne pour en subir les conséquences, palliant, à tous les âges de la vie, la double absence d'un service public de la petite enfance et celle d'un service public de prise en charge des personnes âgées. Ou voient des Centres IVG qui ferment dans la foulée dévastatrice de la loi Hôpital Patient Santé Territoire (loi dite Bachelot).

Non contents de cet état de fait, ils s'attaquent aussi aux associations auxquelles ils ont confié des missions de service public comme celles qui soutiennent les femmes victimes de violences. Elles voient ainsi leur spécificité niée et leurs subventions rabotées.

Le développement du chômage, du sous-emploi, des contrats atypiques, de la précarité et de la pauvreté par le biais des politiques ultralibérales touche les femmes en tout premier lieu. Inutile d'épiloguer, on le sait maintenant : elles sont les plus pauvres, les plus à temps partiel contraint et les moins bien payées. Leurs qualifications ne sont pas reconnues !

Au niveau de la pensée, on voit valoriser des idées qui fleurent mauvais leur pesant de réaction : remise en question de la théorie du genre, promotion du mythe de l'identité nationale. La Droite populaire, tendance créée dans l'UMP pour siphonner, comme en 2007, les voix du FN, flirte dangereusement, avec délectation d'ailleurs, avec les thématiques de ce dernier. Et qui dit réaction, dit en premier lieu remise en cause des droits des femmes, l'Histoire le prouve à chaque instant !

Face à cette volonté de recul de civilisation, de refonte totale de notre société, des voix s'élèvent, s'indignent, s'organisent. Dans de nombreux pays de par le monde, de jeunes générations se lèvent, de jeunes féministes aspirent à reprendre le flambeau de la résistance.

Pour lutter touTEs ensemble, il est essentiel d'analyser minutieusement les effets de cette offensive et d'essayer de cerner au plus près les changements de civilisation à l'œuvre. Nous avons besoin de réfléchir, d'échanger, d'élaborer. Et de bâtir des résistances.

C'est pour cela que le Collectif National pour les Droits des Femmes appelle à des Etats Généraux les 3 et 4 décembre 2011. Toutes et tous ensemble nous élaborerons des Cahiers de doléances qui porteront bien haut nos revendications et seront soumis aux candidat-es à l'élection présidentielle. Nous définirons également des actions et des initiatives nécessaires à la construction de rapports de forces décisifs.

Nous aborderons ensemble les thèmes suivants :

*\* Le droit des femmes à disposer de leur corps*

Il faut encore et toujours se mobiliser pour défendre le droit à l'avortement et à la contraception. Quels centres IVG voulons-nous pour demain ? Les débats autour des questions de bioéthique, et notamment sur les mères porteuses, mettent en évidence les attaques contre le droit des femmes à disposer de leur corps. Le risque de marchandisation des corps, sous prétexte de consentement et de liberté, est sérieux.

*\* La famille*

Longtemps le modèle de la famille, contractualisée par le mariage, a été construit sur la domination masculine. Aujourd'hui, avec ses nouvelles formes, la famille est-elle toujours un lieu de subordination des femmes ? Par ailleurs, longtemps défavorable aux femmes, le mariage a évolué. Toutefois, revendiqué par le mouvement homosexuel au nom de l'égalité des droits, n'est-il pas un retour en arrière, une sorte de désir d'intégration ? Ne renforcerait-il pas le patriarcat et n'oblitérerait-il pas la revendication des droits individuels, garants de l'autonomie de toutes et tous ?

*\* L'autonomie des femmes*

Malgré des luttes de longue date et les lois successives, le travail salarié des femmes n'est toujours pas pleinement reconnu, leurs qualifications restant considérées le plus souvent comme des qualités naturelles. L'inégalité des salaires et des retraites perdure, accentuée par les temps partiels imposés

et les contrats atypiques et précaires ;

C'est encore à elles et à elles seules que revient de concilier vie familiale et professionnelle, avec la prise en charge des enfants et des personnes dépendantes ou en perte d'autonomie, et le travail dit domestique. Il s'agit bien d'une double journée. La casse des services d'accueil de la petite enfance (crèches, maternelles) et les projets de loi en perspective, sur la perte d'autonomie et la dépendance, annonçant la remise en cause de la Sécurité sociale, freinent encore leur accès à un emploi de qualité et à des salaires décents.

\* *L'extrême droite*

Conséquence de l'instrumentalisation délibérée par les politiques à l'œuvre de discours ouvertement racistes et xénophobes, l'extrême droite progresse sans obstacles. Il faut comprendre et analyser la situation pour mieux faire barrage à ce qui représente un danger pour les droits des femmes et la démocratie.

\* *Les violences faites aux femmes*

L'actualité médiatique de ces derniers mois a de nouveau montré que les mythes autour des violences faites aux femmes sont largement répandus dans notre société. Faire connaître les violences faites aux femmes dans toute leur complexité, leur typologie et leur signification dans un système sociétal de domination masculine, est encore une tâche à accomplir. Face à cela, force est de constater l'inefficacité et l'absence de volonté du système judiciaire à appréhender les violences dont nous sommes victimes comme elles devraient l'être : des délits et des crimes contre notre intégrité !

\* *International : dominations, discriminations, cultures, religions, femmes en lutte*

Si nous nous réjouissons de voir tomber des dictatures par la seule volonté du peuple, nous devons rester vigilantes : les Révolutions arabes en cours doivent s'accompagner de réelles avancées pour les droits des femmes ! Dans le monde des femmes s'organisent pour combattre les dominations et discriminations et exiger leurs droits, le respect de leur dignité, de leur liberté et leur place dans la vie publique.

Echangeons ensemble au cours de ces deux jours d'interventions, de débats, de tables rondes.

Préparons ensemble ces Etats généraux et ces Cahiers de doléances !

## RADIO, CINÉMA, LIVRES, SORTIES...

### 16 - 23<sup>ème</sup> Festival international du film lesbien & féministe de Paris : Quand les lesbiennes se font du cinéma

Samedi 29 octobre au mercredi 2 novembre 2011, Espace Reuilly - 21 rue Hénard - Paris 12e - Metro Montgallet

Un an a passé depuis notre dernière utopie féministe et lesbienne et le monde ne tourne pas plus rond. Mais, en cette période de crise mondiale dont les premières victimes sont, comme toujours, les femmes, on assiste à une révolution : elles n'ont jamais autant pris la caméra ! Et ce ne sont pas moins de 17 longs métrages que votre festival préféré vous propose cette année, dans une édition revenue à sa pleine envergure.

Dans ce tour du monde cinématographique, nous irons en Amérique nous interroger, avec *Three Veils*, sur les rapports des femmes à l'Islam, dénoncer la répression qui frappe la jeunesse de Téhéran, dans *En Secret*, danser sur la musique ici et ailleurs et soutenir les combats contre les discriminations sexuelles et les violences faites aux femmes en Asie et en Afrique. Beaucoup d'autres films délivrent le même message : non, le féminisme n'est pas mort ! Qu'on soit *Chienne* ou *Obstinée*, qu'on porte ou

non la Barbe, on peut Oser le féminisme... et discuter du comment agir aujourd'hui. Ce sera d'ailleurs le sujet d'un débat et c'est l'objet d'un combat, celui de Télédebout qui vous sera présenté en direct. Cineffable expose cette année des œuvres plastiques réunies autour du thème « Les femmes et l'intime ». Six plasticiennes présenteront un travail sur le rapport à l'autre, à soi, à l'amour, à la mort. Enfin, ce festival, c'est un lieu de vie, de plaisir, de mots et d'images qui crient, unanimes : continuons de dire et de nous dire pour exister. Bon festival à toutes !

Tout le programme à voir sur le site de Cinéfable : <http://cineffable>

## 17 - Exposition « L'égalité c'est pas sorcier »

Du 19 octobre au 6 novembre à la librairie Violette and Co 102 rue de Charonne Paris 11<sup>ème</sup>

Nous vous invitons à découvrir notre nouvelle publication gratuite : "Signaux d'alerte et phrases assassines, les violences sexuelles sur les mineurs". En espérant que vous apprécierez ce livret, qu'il vous sera utile et permettra de sauver de nombreux enfants.

Voici un lien où vous pourrez télécharger gratuitement ce document (il est également téléchargeable sur les pages d'accueil de nos sites Internet) :

[http://data.axmag.com/data/201110/U31230\\_F57390/index.html](http://data.axmag.com/data/201110/U31230_F57390/index.html)

Une exposition itinérante est également disponible en parallèle du livret, nous sommes disponibles pour toute information complémentaire. N'hésitez pas à le diffuser largement autour de vous et à vos contacts.